

PROGRAMME DE FORMATION

SSIAP 3

Recyclage de Chef de service des services sécurité incendie et assistance à personne

Public visé :

- Titulaires du diplôme SSIAP 3 pour recyclage triennal

Prérequis d'accès à la formation :

- Être titulaire du SSIAP3 et avoir exercé ces fonctions pendant au moins 1607 heures durant les 36 derniers mois. Satisfaire aux exigences médicales prévues par l'annexe VII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié. (Certificat médical moins de trois mois). Être titulaire de l'une des attestations de formation au secourisme suivantes : AFPS, PSC 1 de moins de 2 ans ou PSE 1 ou SST en cours de validité.

Objectifs de la formation :

- A l'issue de la formation, les participants seront capables de diriger le service assurant la sécurité des personnes et des biens dans un IGH ou un ERP, conseiller le chef d'établissement, définir le programme de contrôle et d'entretien des moyens de secours et gérer le budget du service

Durée :

- 3 jours soit 21 heures

Nombre de participants :

- Minimum 1 et maximum 12 participants par session

Modalités pédagogiques :

- Vidéoprojecteur, diaporamas, support de cours, vidéos et supports numérique contenant la réglementation
- Travail alterné entre formation théorique et mise en situation pratique (Exercices pratiques sur plan)

Modalités d'évaluation :

- Evaluation formative tout au long de la formation

Formalisation à l'issue de la formation :

- Attestation de formation

Dates et lieux de la formation :

- A définir avec l'organisme de formation

Contenu de la formation :

Réglementation

Evolution des textes réglementaires

Notions de droits civil et pénal

La délégation de pouvoir et la délégation de signature

La responsabilité civile et la responsabilité pénale

Le délit de mise en danger de la vie d'autrui

Fonction maintenance

Les contrats de maintenance des installations de sécurité

Etude de cas

Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant

Accessibilité des personnes handicapées

Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les établissements recevant du public au sens de la loi du 11 janvier 2005 et ses décrets et arrêtés d'application

Analyse des risques

Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et d'accidents corporels

Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux

Moyens de secours

Evolution des textes réglementaires